

La Société Française de Dermatologie alerte sur les dérives de l'IA dans le dépistage des cancers cutanés : un encadrement s'impose d'urgence

Face à l'essor rapide de l'intelligence artificielle dans la détection des cancers de la peau, la Société Française de Dermatologie (SFD) appelle à une régulation immédiate. Des actes de dépistage sont aujourd'hui proposés dans des contextes non médicaux (pharmacies, centres commerciaux, applications), sans supervision dermatologique ni validation scientifique. Ces pratiques, parfois présentées en libre-service, exposent les patients à de graves risques : consumérisme, mésusage des outils d'imagerie d'aide au diagnostic, faux diagnostics, sentiment de fausse sécurité, recommandation de prise en charge rapide chez un dermatologue pour une lésion suspecte sans assistance du patient dans le parcours de soin nécessaire, anxiété inutile etc.

« La technologie peut être une formidable alliée, à condition qu'elle reste au service du soin et s'inscrive dans un cadre éthique, rigoureux et humain. Il faut rappeler aussi l'importance de l'examen dermatologique clinique complet » alerte **le Professeur Saskia Oro, présidente de la Société Française de Dermatologie.**

Cancers cutanés et IA : un encadrement éthique et rigoureux s'impose

L'utilisation croissante de l'IA dans le dépistage des cancers de la peau donne lieu à des dérives préoccupantes. Dans ce cadre, la SFD présente 7 recommandations pour un usage sécurisé de l'IA :

- Intégrer toute solution numérique dans un réseau territorial impliquant des dermatologues,
- Encadrer les plateformes de téléexpertise et d'IA par des règles claires et opposables et en uniformiser les accès
- Former les professionnels non spécialistes à l'usage raisonné de ces outils,
- Recruter et installer davantage de dermatologues pour garantir un maillage territorial,
- Renforcer la lisibilité des parcours dermatologiques pour les patients,
- Évaluer de manière indépendante tous les dispositifs numériques,
- Actualiser les règles déontologiques à l'ère numérique.

Un appel à l'action des pouvoirs publics

La SFD appelle les pouvoirs publics à agir rapidement. Seules des régulations claires et concertées permettront de garantir la sécurité des patients, d'accompagner les professionnels, et de tirer le meilleur parti des innovations en dermatologie.

Le juste soin dermatologique repose sur un raisonnement clinique, un parcours coordonné et un usage raisonné de la technologie. Il est urgent de remettre l'expertise dermatologique au cœur du système, pour que l'innovation bénéficie réellement aux patients, sans sacrifier la qualité des soins ni les ressources publiques. Cela passe notamment par un encadrement rigoureux des usages de l'intelligence artificielle en dermatologie tout en développant un adressage plus rationnel et efficace des patients qui le nécessitent vraiment, vers les cabinets de dermatologie.

A propos de la SFD (Société Française de Dermatologie et de pathologie sexuellement transmissible)

La Société Savante, créée en 1889 et association reconnue d'utilité publique, a pour mission la promotion des actions de santé publique, de prévention et d'éducation dans tous les domaines de la dermatologie que ce soit à travers le soutien de la recherche médicale, le développement de la formation continue ou l'évaluation des soins.

Pour amplifier son soutien à la recherche, le Fonds de dotation de la SFD permet par ailleurs de lever des fonds pour subventionner des projets de recherche chaque année, dans des domaines très divers comme la génétique, l'oncologie, les maladies inflammatoires chroniques, les maladies rares ou encore les médicaments innovants et l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints de maladies dermatologiques.

La SFD a aussi pour objectif d'informer le grand public sur la dermatologie, ses maladies et leurs traitements en particulier afin d'améliorer les prises en charge.

Plus de 2500 dermatologues et internes sont membres de la SFD qui est gérée par un Conseil d'Administration comprenant paritairement des dermatologues libéraux, hospitaliers et hospitalo-universitaires, renouvelés par tiers chaque année.

MAISON DE LA DERMATOLOGIE

10, Cité Malesherbes – 75009 Paris – Tel. : 01.43.27.01.56

Contact courriel : secretariat@sfdermato.org

Site SFD : www.sfdermato.org

Site grand public : www.dermato-info.fr

Contact presse SFD : presse@sfdermato.org – 06.07.76.82.83